

# Pour accompagner votre projet, l'expertise du Grand Conseil

**O**UTIL d'aide à la réflexion stratégique, le Grand Conseil a été conçu et initié par le groupe de travail « Croissance Externe » de l'Aria-LR.

- Cette cellule met la réflexion d'un groupe de chefs d'entreprises au service d'autres chefs d'entreprises.
- L'objectif du Grand Conseil est ainsi de soutenir une entreprise rencontrant une problématique qui engage sa pérennité, notamment :
  - ✓ lors d'un projet de développement, de croissance externe ou de transmission présentant une part importante de risque pour l'entreprise ;
  - ✓ quand elle traverse une situation critique à la suite d'un accident (impayé, maladie ou décès, sinistre majeur, etc.).

## LES ATOUTS DU GRAND CONSEIL

- A la différence des spécialistes, qui ont une vision partielle et grossissante d'un aspect seulement de la question, ces responsables sont habitués à considérer une question dans son ensemble. Ils ont une vision globale du problème qui leur est soumis.
- Expérience et recul permettent au groupe (porteur du projet compris) de pointer très rapidement les forces et faiblesses d'une situation, d'un projet.
- Il s'agit-là d'un apport et non d'un jugement ni d'un enseignement sur l'art et la



manière de bien faire.

- Au cours de ces séances de travail, chacun reçoit autant qu'il donne (recul sur son entreprise, remise en question de sa propre stratégie).

## COMPOSITION DU GRAND CONSEIL

- Ce sont des responsables d'entreprises, dirigeants et cadres supérieurs exerçant une responsabilité d'ordre stratégique. Ils sont désintéressés.
- Ils ont tous donné leur accord pour figurer sur la liste des membres du Grand Conseil que propose l'Aria-LR à ceux de ses adhérents qui en ont besoin et en font la demande. Ils ont tous signé un engagement de confidentialité
- Ils sont sélectionnés et pressentis par le requérant sur la liste de l'Aria-LR, et ils ont accédé à sa demande.

### 5.1 LE GRAND CONSEIL

#### PROCÉDURE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

##### Usage de l'outil

- Tout membre de l'Aria-LR peut recourir au Grand Conseil lorsqu'il souhaite valider un projet (croissance organique, croissance externe, retournement) ou s'il recherche des issues à une difficulté qu'il rencontre (cellule de crise). Pour cela, il choisit six à huit noms dans la liste que lui présente l'Aria-LR.
- L'Aria-LR se charge d'organiser les Grands Conseils :
- ▶ L'Aria-LR présente aux membres présents, par courrier électronique, la question qui leur est soumise.

▶ Par retour, ces derniers marquent leur accord ou désaccord à se réunir autour du demandeur (généralement dans l'entreprise de ce dernier).

▶ Si la question posée recueille au moins quatre accords, le groupe de réflexion est constitué.

- Le groupe ainsi constitué se réunit une à deux fois seulement, pendant une demi-journée.
- Aucun compte rendu n'est établi (confidentialité).

##### Coût

- Les participants ne demandent aucune rémunération pour leur participation. Ils sont libres de refuser l'invitation qui leur est faite.